

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

N° VILLE_2023DL129

Date de convocation : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : FOIRE ANNUELLE - Révision des tarifs

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Thierry HAON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Christine NONY, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Alain LEGRAS

Vu la délibération n° VILLE_2017DL099 du 21 septembre 2017 fixant les tarifs de la foire annuelle de Corbas ;

Considérant que ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2017 ;

Considérant la garantie commerciale qu'apporte l'organisation de la foire aux exposants ;

Les tarifs d'occupation du domaine publics des exposants de la foire étaient fixés de la manière suivante :

- 10 € par mètre linéaire sans électricité
- 12 € par mètre linéaire avec électricité

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser les tarifs de la foire annuelle de Corbas et de créer un tarif extérieur et food truck comme suit :

Libellé	Exposants commerçants Corbasiens	Exposants Extérieurs à Corbas
---------	-------------------------------------	----------------------------------

• Food truck : prix forfaitaire pour la journée	20,00 €	25,00 €
• Stand : Prix du mètre linéaire sans électricité pour la journée	11, 00 €	13,00 €
• Stand : Prix du mètre linéaire avec électricité pour la journée	13,00 €	15,00 €

Le paiement de l'emplacement est exigible à l'avance. Il est acquis définitivement et n'est remboursé en aucun cas. En l'occurrence, l'absence de l'exposant, la non occupation partielle ou totale de l'emplacement réservé ne peut donner lieu à remboursement.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 27 novembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de la foire annuelle comme cités ci-dessus ;
- **DIT** que le montant des recettes sera comptabilisé au chapitre 70 fonction 60 compte 70323 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,